

Démarches administratives du photovoltaïque jusqu'à 36 KW (à distance)

REF : MOD-241

DUREE : 1 jour
4,00 heures

Nombre de participants max : 10

MODE : À distance

PUBLIC

- Chefs d'entreprise,
- Artisans,
- Personnel administratif,

• Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle avec expérience dans les équipements du bâtiment.

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

- Avoir une bonne connexion internet
- Savoir lire et écrire le français

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

Pour une meilleure assimilation, cette formation alterne apports théoriques et exercices pratiques basés sur des situations réelles. En visioconférence, le formateur partage son écran et ses supports pédagogiques pour vous guider pas à pas dans vos démarches photovoltaïques.

MODALITES PEDAGOGIQUES

FORMATEUR QUALIFIE

Formation réalisée par un expert en solaire photovoltaïque.

Référent pédagogique : Stéphane BOMPAIS

Référent technique : Mohamed EL BOUTI

ACCESSIBILITE

L'organisme étudie toutes les situations de handicap afin d'envisager une adaptation ou une compensation possible.

Contactez votre référente handicap

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Ce module de formation décrit toutes les étapes relatives aux démarches administratives à réaliser pour un projet photovoltaïque jusqu'à 36 kWc. À l'issue de la formation, vous serez capables de :

- Choisir et renseigner les formulaires à communiquer aux services de la mairie (limites de puissance installée, contexte, ...)
- Effectuer les déclarations auprès d'ENEDIS (exploitation des formulaires adaptés, ...)
- Renseigner les formulaires préalables à la visite et l'obtention du Consuel (choix du formulaire en rapport de la configuration du projet...)
- Prendre en compte les contraintes des Bâtiments de France (Interdictions, mode de pose, délais de réponse...)
- Prendre compte de la chronologie des actions et des délais de réponses afin de les intégrer dans le planning général du projet d'installation photovoltaïque.

DESCRIPTION / CONTENU

La formation **démarches administratives photovoltaïque** se déroule en distanciel synchrone. Elle couvre l'intégralité des démarches administratives pour les installations photovoltaïques jusqu'à 36 kWc. De la mairie au Consuel, en passant par Enedis, vous apprendrez à maîtriser chaque étape chronologique. Tout au long de l'apprentissage, des ateliers de groupe sur des cas concrets vous permettent de mettre immédiatement la théorie en pratique.

MODALITES D'ÉVALUATION

La validation de vos acquis s'effectue via un QCM de fin de formation pour évaluer votre montée en compétence.

En fin de formation, vous recevrez :

- Une attestation de fin de formation ;
- Ainsi qu'un certificat de suivi de formation.

PRE-REQUIS

- Avoir des notions dans le photovoltaïque et/ou être déjà professionnel dans le contexte de l'installation de modules photovoltaïques.
- Savoir lire et écrire le français

PUBLIC

- Chefs d'entreprise,
- Artisans,
- Personnel administratif,
- Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle avec expérience dans les équipements du bâtiment.

pour valider l'accessibilité de la formation envisagée avant votre inscription au 02 43 43 86 92.